

PLU PLAN LOCAL D'URBANISME



QU'EST-CE QUE LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) ?

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables est un document simple et concis qui donne une information claire et non-technique sur le projet de la commune.

Il s'agit de la pièce centrale du PLU qui ne pourra pas être modifiée au cours de la vie du PLU. Il exprime une vision à long terme du développement communal, répondant aux enjeux et aux besoins du territoire.

En bref ...

- Il exprime le projet de territoire à horizon d'une dizaine d'années.
- Il traduit l'ambition des élus et permet d'afficher des actions volontaristes et qualitatives. Il vise à préserver l'identité et le caractère rural de la commune de plusieurs manières : en valorisant son patrimoine et son paysage agricole, en maîtrisant sa croissance démographique, en préservant l'environnement ainsi que le cadre de vie.

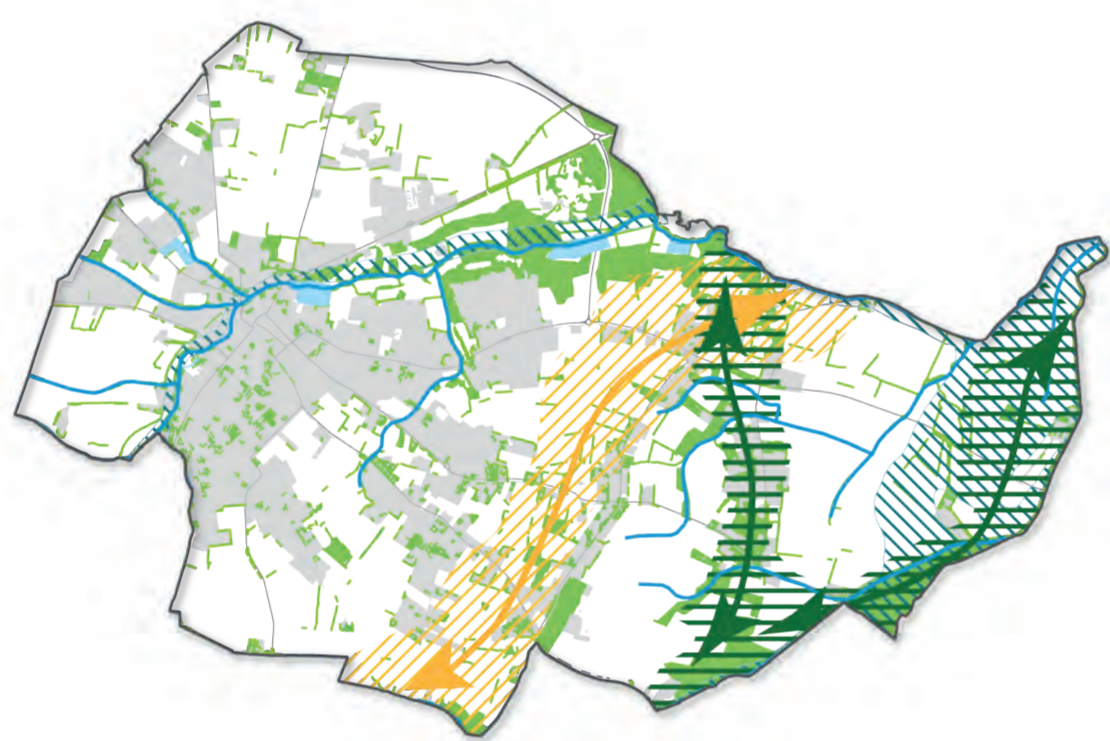


AXE 1 : Préserver l'identité du territoire dans ses dimensions et richesses environnementales, garantes de la pérennité d'un cadre de vie privilégié

METTRE AU COEUR DU PROJET LES COMPOSANTES NATURELLES DU TERRITOIRE, ATOUTS D'UNE RICHESSE ECOLOGIQUE REVELEE

Un projet à conjuguer entre la préservation et la restauration de la biodiversité

- Protéger les marqueurs végétaux :
- Bois
 - haies
 - cours d'eau
- Définir les zones naturelles sur des secteurs fonctionnels et traduire une TVB cohérente, au-delà des limites communales :
- Corridors boisés de plaine
 - Corridors milieux ouverts / semi-ouverts
 - Corridors milieux humides
- Renforcer le maillage végétal en secteur urbanisé et le maillage de haies sur le territoire :
- Enveloppe urbaine
 - haies
- L'eau, ce patrimoine commun à préserver à travers des choix d'aménagement écologiquement ambitieux
- Protéger les zones humides et les cours d'eau
 - Zones humides
 - cours d'eau



Maintenir et favoriser la diversification de l'activité agricole sur la commune

- Faciliter la pérennisation du tissu agricole existant :
- espaces agricoles
 - exploitations
- Positionner des lisières agro naturelles :
- enveloppe urbaine
 - haies

Valoriser les marqueurs paysagers du Pays Toulousain

- Préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers
- espaces agricoles
- bois
- Valoriser les repères du paysage
- bois
- plantations alignement
- centre-bourg
- réseaux hydrauliques
- Renforcer la trame paysagère de la plaine
- Margelle de la Garonne

Associer la continuité des espaces agricoles avec les continuités écologiques

- Préserver les espaces agricoles et naturels
- espaces agricoles
- bois
- Maintenir la fonctionnalité des cours d'eau

PERENNISER L'AGRICULTURE DANS SA DIMENSION ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE ET VALORISER LES ATOUTS PAYSAGERS LOCAUX

S'APPUYER SUR L'IDENTITE PATRIMONIALE DE LA COMMUNE, MARQUEUR FORT DU CADRE DE VIE



Préserver l'unité urbaine du cœur de bourg et assurer sa mise en valeur

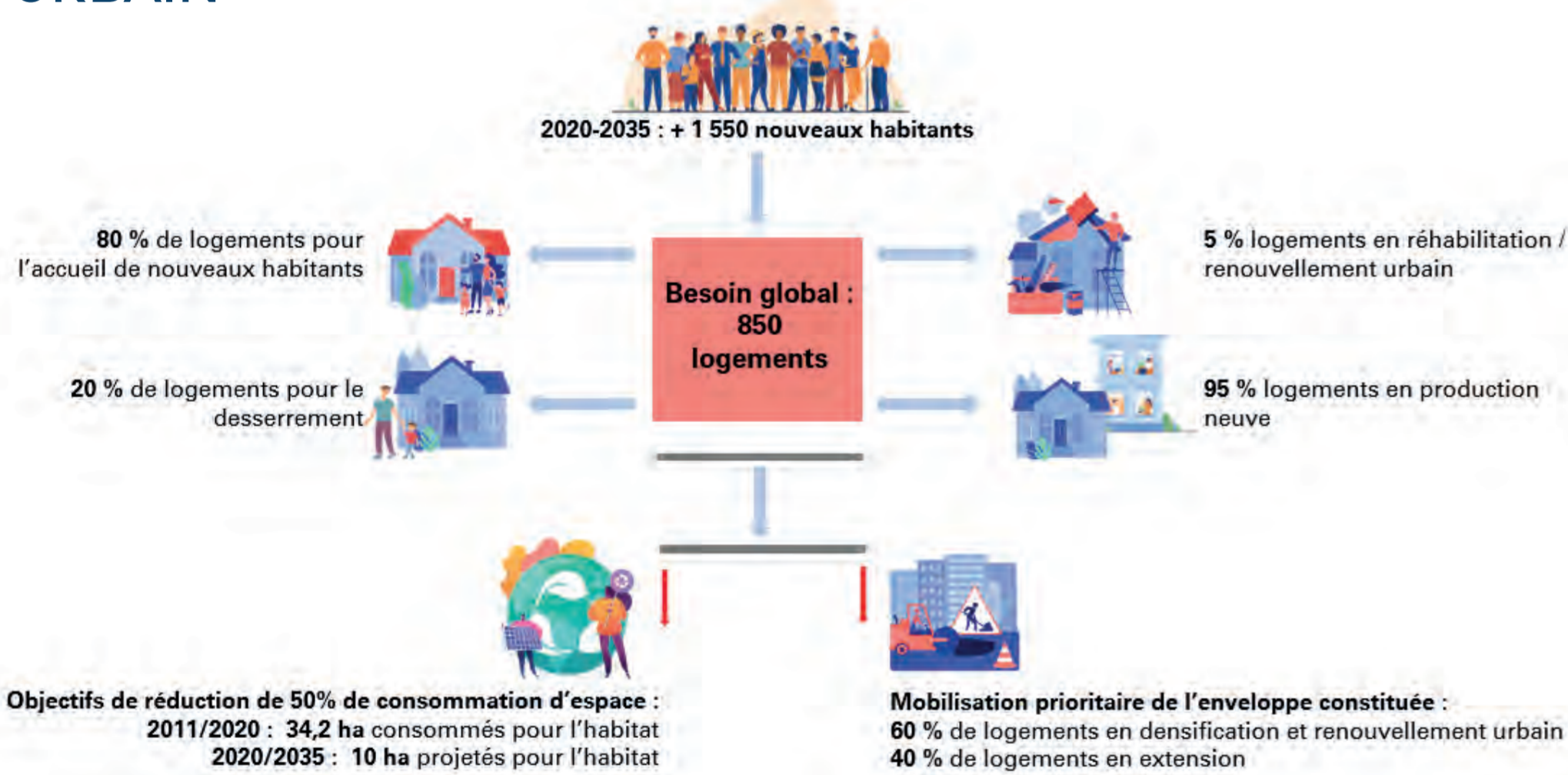
- Prendre appui sur la trame historique pour accompagner l'intégration des projets.
- Guider les projets en s'inspirant des codes du bâti traditionnel.
- Revaloriser les espaces publics et le patrimoine bâti dans le cœur de la bastide.

Valoriser la qualité urbaine du centre-ville et de ses extensions

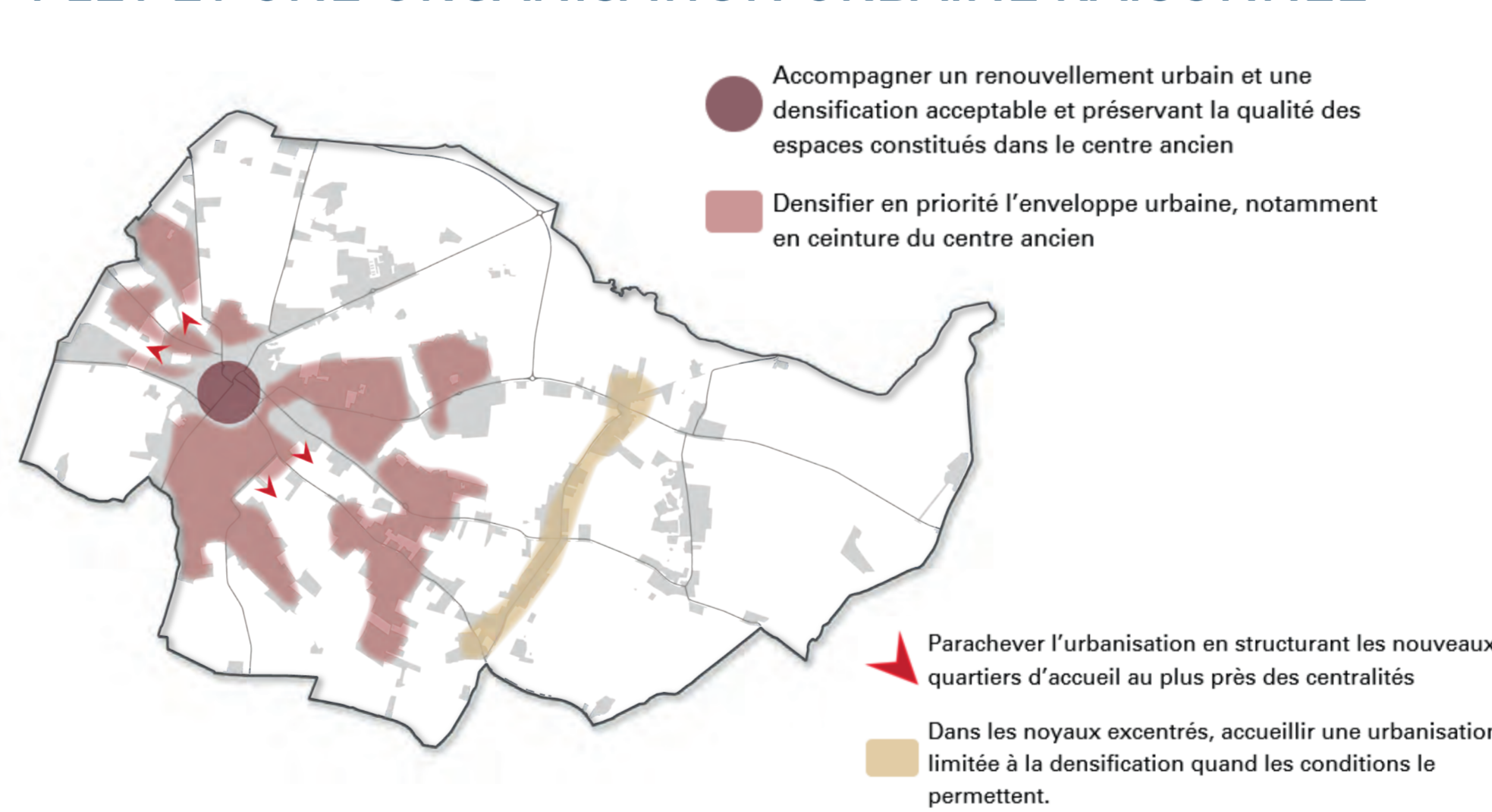
- Articuler et renforcer le lien entre le centre et les quartiers.
- Qualifier les entrées de ville pour rendre lisibles les contours de la ville.
- Valoriser la trame verte, le patrimoine arboré et les espaces de biodiversité existants dans le tissu urbain et prendre appui sur les nouveaux projets pour développer de nature en ville.

AXE 2 : Porter un projet de développement cohérent avec le rôle de commune relais

MAITRISE LE DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE ET URBAIN



ACCOMPAGNER UN PARCOURS RESIDENTIEL COMPLET ET UNE ORGANISATION URBAINE RAISONNEE



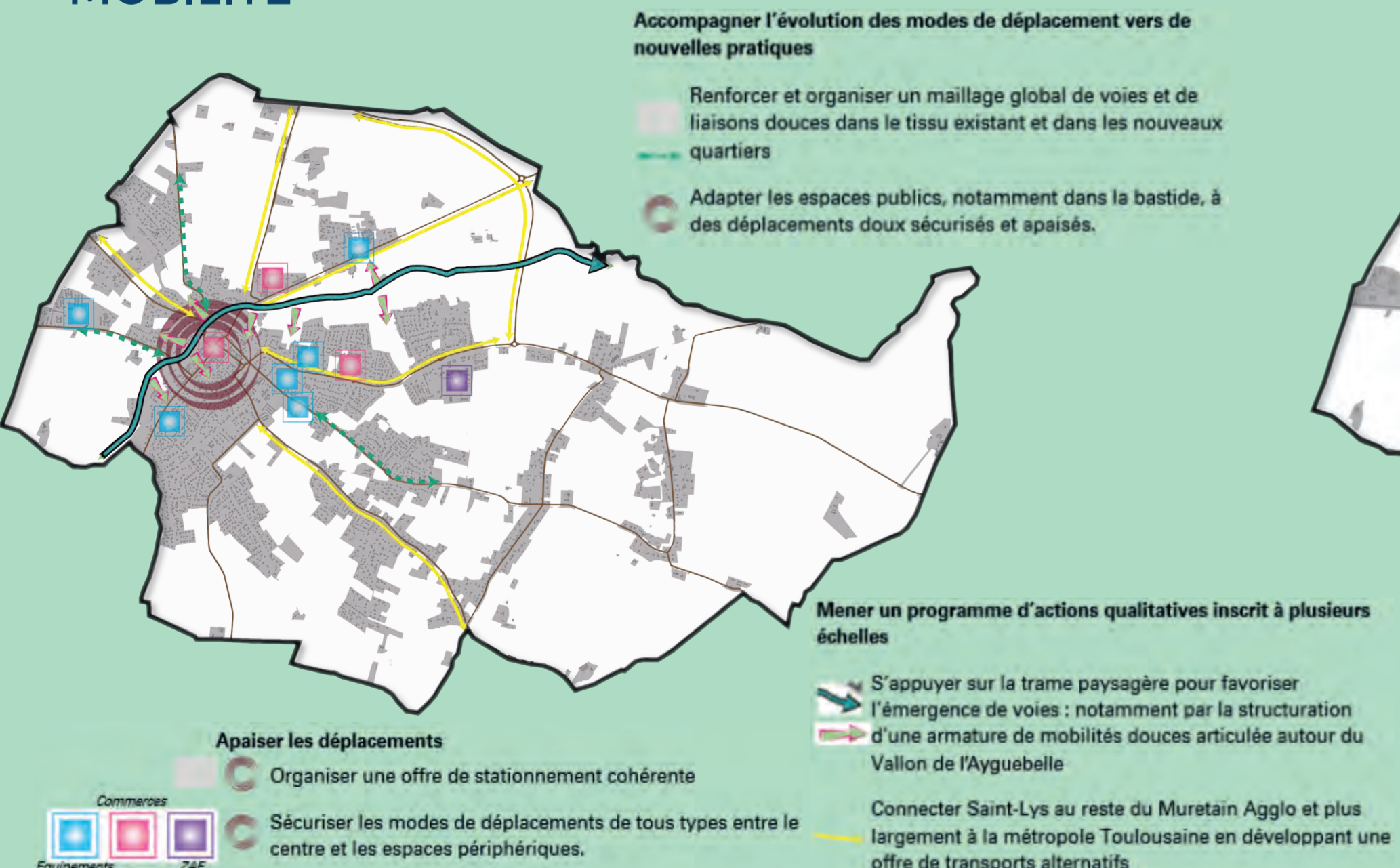
PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- ACTION 1 : Inscrire le développement économique dans une stratégie intercommunale
- ACTION 2 : Accompagner le développement de l'économie locale dans sa diversité

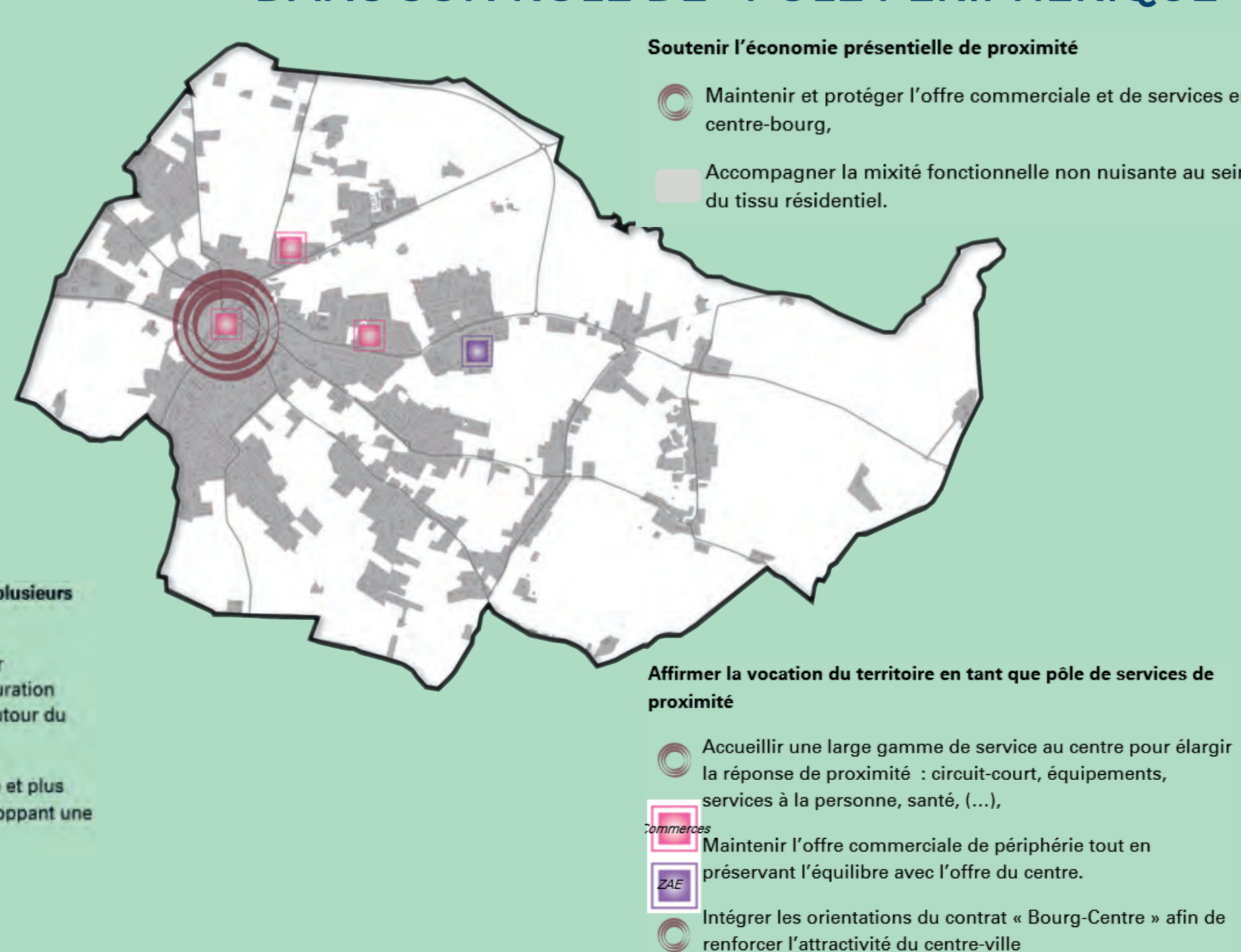


AXE 3 : Développer des aménités urbaines au service de la qualité de vie des habitants

METTRE EN LIEN LES ESPACES ET FACILITER LA MOBILITE



CONFORTER LA COMMUNE DE SAINT-LYS DANS SON ROLE DE « POLE PERIPHERIQUE »



STRUCTURER LES ESPACES EN FONCTION DE LEURS USAGES

- ACTION 1 : Organiser les espaces au regard de leurs caractéristiques, de leurs usages et de leur rôle dans le fonctionnement de la cité
- ACTION 2 : Adapter l'offre urbaine à l'évolution démographique et au rayonnement intercommunal
- ACTION 3 : Mettre en œuvre les dispositions permettant d'accéder à des constructions énergétiquement sobres et aux nouvelles technologies

